

# EAU DEMINERALISÉE

Réf 0259

## 1. PROPRIETES :

L'eau déminéralisée prévient l'entartrage des réservoirs et des circuits des appareils sensibles au tartre et au calcaire. Fers à repasser, centrales vapeur, nettoyeurs vapeur, décolleuse de papier peint, ...  
L'eau déminéralisée sert également à l'entretien des batteries et radiateurs de véhicule.  
S'utilise également pour la brumisation des plantes d'intérieure.

## 2. MODE D'EMPLOI :

Remplir le réservoir avec de l'eau déminéralisée pure avant de mettre l'appareil en marche.  
**Ne pas utiliser en tant qu'eau de boisson.**

## 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH :	6 +/- 1,5
Conductivité :	< 50 µS
TH :	< 1 ° F
Parfum :	inodore
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Pas de substances réglementées
Composition :	Eau pure

## 4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5L  
Box de 54 x 5L – vendu en palette de 2 boxs  
Bidon de 20L  
Fut de 220L

## 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0259) : + 33 (0)3 83 22 50 50,  
N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.fr](http://www.hydrachim.fr)  
Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999).

N° de révision 06-03-17